

Troisième
assemblée générale annuelle
26 avril 2006

PROCÈS-VERBAL

1. Mot de bienvenue

Ouverture de l'assemblée à 19 h 30

Guy Benoit, en tant que président, souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'aux invités et représentants des médias.

Nomination d'un président d'assemblée :

AGA20060426-01- Guy Benoit, appuyé par Paul Simard, propose que Joan Chrétien agisse en tant que présidente de l'assemblée.

2. Lecture de l'avis de convocation

Pierre Joanis, secrétaire du conseil d'administration, fait la lecture de l'avis de convocation.

3. Vérification du droit de présence

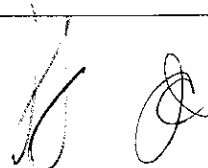
74 membres utilisateurs et travailleurs ont signé le formulaire de présence. Quelques invités sont également présents (médias, bénévoles non membres).

4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

AGA20060426-02- Antoine Normand, appuyé par Jacques Coulombe, propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 27 avril 2005

AGA20060426-03- Jacques LaRoche, appuyé par Antoine Normand, propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2005 avec modification au *point 9 – Nomination du vérificateur* telle que présentée par le vice-président au finances, François Juneau. («Le conseil d'administration a induit en erreur l'assemblée en demandant de retarder la nomination du vérificateur de la coopérative car un processus d'appel d'offres avait été complété et deux firmes avaient exprimé leur intérêt soit Lévesque Marchand et Lemieux Nolet. Le choix du conseil d'administration a été Lévesque Marchand pour son coût compétitif et surtout par rapport à l'expérience précédente dans la préparation des états financiers du Centre Professionnel Aylmer-Lucerne (CPAL). De plus, selon une pratique comptable de plus en plus courante, nous avons conclu une entente sur une période de trois ans avec la firme comptable pour assurer une stabilité de vérification ainsi que pour maintenir les coûts au plus bas pour l'organisation. » Correction extraite du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 avril 2005). Adopté à l'unanimité.



Suite à la lecture de ce procès-verbal, il est apparu que le projet de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2003 n'a jamais été adopté par une assemblée générale subséquente. Le secrétaire, Pierre Joanis, en fait la lecture et l'assemblée procède à son adoption :

Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2003

AGA20060426-04- Pierre Beaudry , appuyé par Réjean Laflamme, propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2003 tel que lu. Adopté à l'unanimité.

6. Rapport du président

Présentation du DVD sur le travail des médecins à la clinique. Par la suite, le président fait un rapport détaillé des réalisations en 2005, ainsi que des objectifs et priorités pour l'année en cours et les suivantes.

AGA20060426-05- Jacques Gagnon, appuyé par Élisabeth Lamadeleine, propose de recevoir le rapport du président. Adopté à l'unanimité.

7. Présentation et ^{RECEPTION} adoption des états financiers

AGA20060426-06- Réjean Laflamme, appuyé par Emmanuelle Tremblay, propose que l'assemblée reçoive les états financiers présentés par la vérificatrice de la firme Lévesque Marchand, Mme Chantal Farley. Adopté à l'unanimité.

8. Nomination du vérificateur

AGA20060426-07- Luc Gour , appuyé par Élisabeth Lamadeleine, propose de conserver la firme Lévesque-Marchand comme vérificateur financier externe pour l'année 2006.

(Amendement) Antoine Normand, appuyé par Émilien Thérien, propose d'ajouter à la proposition principale : « en conformité avec le contrat existant ».

Amendement adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité (la proposition dans son entier).

**9. Amendement à l'article 20 du Règlement No. 1 (Régie interne)
(Proposition présentée par le conseil d'administration)**

PROPOSITION d'amendement à l'article 20 du règlement No. 1 de régie interne sur la limitation du TERRITOIRE pour l'acceptation des futurs membres de la Coop Santé Aylmer (à compter du 27 avril 2006)

Considérant que la mission de la Coop Santé Aylmer (CSA) est d'améliorer l'offre des services de santé pour la communauté du secteur Grande-Rivière;

Considérant que le secteur Grande-Rivière est le territoire qui connaît la plus grande pénurie d'effectifs médicaux sur le territoire de la ville de Gatineau;

Considérant qu'il y a lieu pour la CSA de concentrer ses efforts à pallier le manque de (ressources médicales) médecins affectant la population du secteur Grande-Rivière;

Considérant par ailleurs qu'il y a lieu de continuer de desservir la clientèle de l'est du comté de Pontiac qui, historiquement, a toujours été desservie par la clinique de la CSA;

Considérant que les ressources médicales de la CSA sont limitées;

Il est proposé par Luc Gour, appuyé par Claude Lavigne, que l'article 20 du Règlement No. 1 (Régie interne) soit amendé par l'ajout du sous-article a) suivant : «À compter du 27 avril 2006, être domiciliée dans le secteur Grande-Rivière (codes postaux J9J et J9H) ou dans le territoire s'étendant à l'est du comté d'Onslow (J0X 2G0) »

AGA20060426-08- Antoine Normand, appuyé par Émilien Thérien, propose l'acceptation de la proposition présentée par le conseil d'administration. *Après plusieurs interventions des membres présents, le vote est demandé.*

Résultat du vote : pour 23; contre 30, abstentions 6. La proposition est rejetée à majorité.

10. Élection des membres du conseil d'administration

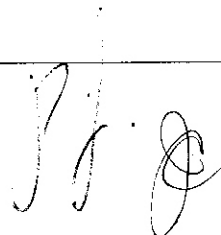
Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection

AGA20060426-09- Guy Benoit, appuyé par Luc Gour, propose que François Juneau agisse en tant que président d'élection. Adopté à l'unanimité. Pierre Joanis agira en tant que secrétaire d'élection.

Rapport d'élections :

Les personnes suivantes sont mises en nomination :

- Guy Benoit, proposé par Antoine Normand
- Paul Hébert, proposé par Paul Simard



- Joan Chrétien, proposée par Guy Benoit
- Élisabeth Lamadelaine, proposée par Jacques Hébert
- Mariette Sabourin, proposée par Johanne D'Aoust
- Annie-Pier Groulx, proposée par Myriam Bartura

Michel Poliquin, appuyé par Paul Simard, propose la fin des mises en candidature. Adopté à l'unanimité.

Toutes les personnes mises en candidature acceptent.

Des élections sont donc nécessaires.

Nomination des scrutateurs

Joan Chrétien, appuyée par M. Galipeau, propose que Paul Simard agisse comme scrutateur.

Guy Benoit, appuyé par J. Delisle, propose que Luc Gour agisse comme scrutateur.

Premier rapport du président d'élection : Guy Benoit, Paul Hébert, Joan Chrétien, Mariette Sabourin sont élus. Il y a égalité entre les deux autres candidats, Élisabeth Lamadeleine et Annie-Pier Groulx. Un deuxième tour de scrutin s'impose.

Deuxième rapport du président d'élection : Annie-Pier Groulx est élue.

Destruction des bulletins de vote

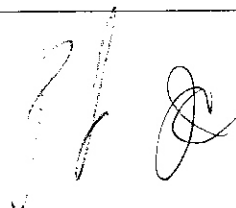
Alain Roy, appuyé par Antoine Normand, propose la destruction des bulletins de vote. Adopté à l'unanimité.

11. Période de questions

Un membre a posé une question sur le mode d'attribution pour les nouveaux médecins. Une liste est établie et sera présentée aux médecins.

12. Varia

- La Fondation des Services de Santé d'Aylmer (FSSA) - Pierre Joanis, représentant de la CSA à la FSSA, annonce que la coopérative est un partenaire de la FSSA, que les dons sont maintenant acceptés. Les dons faits à la fondation seront réservés pour les projets de la coopérative. Par la suite, Pierre Joanis présente le président de la FSSA, M. Jacques Gagnon, lequel explique la mission et les objectifs de la fondation.
- Recherche de bénévoles : la Coop Santé Aylmer a toujours besoin de bénévoles dans plusieurs domaines dont la conception du site web.
- Modifications à votre inscription. Le secrétaire souligne l'importance de faire les changements à son inscription, en particulier à l'adresse électronique.



13. Vœux de l'assemblée


Myriam Bartura remercie les bénévoles oeuvrant au sein de la Coop Santé Aylmer.

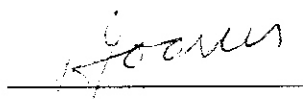
14. Levée de l'assemblée

Antoine Normand, appuyé de Réjean Laflamme propose la levée de l'assemblée. Adopté à l'unanimité.

L'assemblée est levée à 22 h 27.

Adoption du procès-verbal à l'assemblée générale annuelle 2007, le 25 avril 2007


Joan Chrétien, présidente d'assemblée

 25 avril 2007
Pierre Joanis, secrétaire de l'AGA